

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

AGENCE DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

PROCES VERBAL

**TROISIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT
SOCIAL**

Mercredi 18 juin 2003

L'an Deux mille trois, le mercredi 18 juin à 16 heures, s'est tenue à Zakkat House de Dakar, la troisième Session de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association du Fonds de Développement Social, sous la présidence de Monsieur Yatma Mody Ndiaye, Directeur e Cabinet représentant Madame Maïmouna Sourang Ndir, Ministre du Développement Social, Présidente de l'Association.

La tenue de cette Assemblée Générale s'inscrit dans le cadre de la préparation de la Revue à Mi-parcours du projet qui est un exercice conjoint entre le Gouvernement et la Banque Mondiale et traduit le souhait de la présidente d'associer l'ensemble des membres de l'AG à cet important travail.

A l'ouverture de la session, le Président de séance a tenu à préciser tout l'intérêt accordé au Projet Fonds de Développement Social par le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, et à remercier la Banque Mondiale pour l'appui apporté dans ce sens. Il a également remercié les membres de l'assemblée Générale et les partenaire qui ont joué un rôle important dans l'accompagnement du projet et la responsabilisation sociale des communautés bénéficiaires.

Monsieur Ndiaye a par ailleurs relevé les progrès importants réalisés par la Direction Générale de l'AFDS dans la mise en œuvre du projet, au point de susciter beaucoup d'espoir au niveau des communautés bénéficiaires et de l'ensemble des acteurs.

Suite à son allocution, l'ordre du jour suivant a été proposé :

1. Adoption du Procès verbal de l'Assemblée Générale du Fonds de Développement Social (AGFDS) du 27 décembre 2002
2. Présentation de l'état d'avancement du projet par le Directeur Général de l'AFDS
3. Préparation de la rencontre entre l'Assemblée Générale et la Mission de revue à mi-parcours du Projet
4. Questions diverses

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

I. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'AGFDS DE DECEMBRE 2002

L'AG n'a pas formulé d'observation de fond sur le procès verbal de cette AG. Une seule correction de forme a été demandée sur le procès verbal de l'AG de décembre 2002. Il s'agit d'une coquille à la page 2 (quatrième puce) : Ecrire « Prendre en compte » au lieu de « Rendre en compte ».

Le PV a été adopté par l'AG à l'unanimité des membres.

II. PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le tableau de suivi des recommandations contenues dans l'aide mémoire de la dernière Revue Annuelle Conjointe Gouvernement/IDA d'octobre 2002 et la situation de l'exécution du projet ont été présentés par le Directeur Général.

Il ressort de l'exposé du Directeur général que les engagements pris au cours de la revue annuelle de 2002 ont été satisfaits. Le programme d'activités 2003 connaît également une exécution satisfaisante tant au niveau de l'Agence elle-même qu'au niveau de la Direction de la Statistique, de la Cellule de suivi du DSRP du Ministère de l'Economie et des finances et de la Cellule de suivi opérationnelle du Ministère de l'Economie et des finances qui sont responsables de la mise en œuvre de certaines activités prévues dans la Composante 4 du projet. Puis

Elle a remercié les membres de l'AG pour la disponibilité et l'appui constant qu'ils manifestent à l'équipe .

Suite à la présentation du Directeur Général, les membres de l'AG ont, de façon générale, exprimé leurs félicitations au Directeur Général et aux experts tant au niveau national que régional, pour le travail accompli, reflété à travers les rapports de missions de supervision.

Le débat général a porté sur les points suivants :

- Le ratio de 2/3 de services sociaux de base et 1/3 de projets de et les projets d'infrastructures initialement prévu par le programme. Ce ratio n'a pas été respecté dans la mesure où l'AFDS a en effet reçu plus de demandes de micro-projets d'infrastructures que de micro-projets de services sociaux de base, et les a retenus dans la mesure où ces infrastructures répondent à un besoin prioritaire des populations validé par l'ensemble des parties prenantes (CR, services déconcentrés de l'Etat, Gouverneur, CTE). Le Directeur Général a tenu à rappeler qu'un des principes forts de l'intervention du projet est « la réponse à la demande », ce qui demande une certaine flexibilité par rapport à la réalité du terrain. L'IDA n'a pas fait d'objection à cette décision et le manuel des procédures du projet sera adapté en conséquence.
- La pérennisation des actions et la maintenance des infrastructures financées qui est une question essentielle dans la mesure où l'AFDS privilégie la responsabilisation de la communauté dans toutes les étapes de la conception et de mise en œuvre au lieu du recours à la maîtrise d'ouvrage par un organisme spécialisé, ce qui peut poser le problème des compétences.

Pour pallier à cette contrainte, le projet déroule au niveau de chaque communauté bénéficiaire, un plan de renforcement des capacités dans tous les domaines de la dynamique communautaire, de la planification et de la gestion participative y compris la passation des marchés, en plus de l'appui technique fourni par les opérateurs et les maîtres d'œuvre pour la mise en œuvre des micro projets. Par ailleurs, les micro-projets financés concernent surtout des ouvrages simples pour lesquels il existe des plans et dossiers types validés par les services compétents. Un grand nombre de maçons et manœuvres travaillant aujourd'hui sur les chantiers sont issus des villages, ce qui constitue un acquis pour la maintenance future. L'AFDS va élaborer un manuel pour la maintenance afin de faciliter ces opérations.

- La question de la construction de locaux pour le siège de l'AFDS a été abordée. Le Directeur Général a rappelé qu'au démarrage du projet, l'Etat à travers la Direction du patrimoine bâti avait été saisie pour fournir des locaux à l'agence, sans succès, ce qui a motivé le recours à la location.

La proposition de la Direction générale pour la construction ou ^{la} réhabilitation de locaux tient compte du souci d'économie sur les coûts de fonctionnement du projet et de l'objectif de pérennisation assigné au projet, au terme de la période de 10 ans prévue pour son exécution. Le Directeur général a fait part à l'AG de l'opinion de l'IDA qui juge cette proposition prématurée. Les réflexions seront poursuivies pour permettre de prendre une décision adéquate.

- L'alphabétisation et la création de radios communautaires ont été abordés. Le FDS n'a pas une composante spécifique « alphabétisation » et va plutôt collaborer avec les programmes spécialisés dans ce domaine. Pour ce qui concerne les radios communautaires, il a été précisé que l'AFDS intervient en fonction de la demande des communautés, et serait disposée à recevoir des micro-projets visant le financement de radios communautaires si cela répond à un besoin exprimé par les communautés
- Le partenariat entre l'AFDS et FHI a été discutée, de façon à clarifier les relations de collaboration envisagées entre l'AFDS et FHI. Ce partenariat ne constitue pas une contractualisation de même nature de celle avec les opérateurs, mais une collaboration de même nature que celle nouée par l'AFDS avec les autres projets. Dans le cadre de ce partenariat, l'AFDS cherche à mettre à profit les expériences acquises par FHI dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA.

A l'issue du débat général et des réponses apportées par Madame le Directeur Général, l'Assemblée Générale a réitéré ses félicitations à Madame le Directeur Général et son équipe, pour les progrès substantiels accomplis par le projet, marqués par la mise en place des premiers financements aux communautés en mai 2003 et l'adhésion manifestée par les populations à ce programme.

III. PREPARATION DE LA RENCONTRE ENTRE L'AG ET LA MISSION DE REVUE A MI-PARCOURS DU PROJET

Le président de séance a rappelé le souhait de la mission de la banque mondiale de rencontrer les membres de l'AG, et a énuméré un certain nombre de questions susceptibles de faire l'objet de discussions lors de cette réunion. Il s'agit de :

- la situation du projet au regard des recommandations de la dernière mission de supervision de l'IDA ;
- les possibilités d'extension du projet dans la Région de Ziguinchor
- la création d'un guichet unique.

Les discussions qui ont suivi ont permis à l'Assemblée Générale de relever la pertinence de l'extension des activités du projet dans la région de Ziguinchor, qui s'inscrit dans l'objectif reconstruction de la Casamance poursuivi par le Gouvernement. Cependant, les ajustements nécessaires dans le calendrier d'intervention et les ressources du projet devront être pris en compte.

L'Assemblée Générale a marqué son adhésion totale à la proposition d'extension des activités du projet dans la région de Ziguinchor, tout en soulignant les interventions en cours et dont il convient de faire une cartographie.

A l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été formulées.

RECOMMANDATIONS :

- Obtenir l'accord de l'IDA sur l'extension des activités du projet dans la région de Ziguinchor et les incidences prévisibles sur le calendrier d'exécution et les ressources du projet ;
- Encourager la création du Guichet Unique en tant que réponse groupée à des préoccupations nécessitant une intervention coordonnée ;
- Développer la collaboration avec l'ARD pour une bonne cartographie des interventions en cours ;
- Poursuivre les efforts d'harmonisation avec les autres programmes et projets, sur les référentiels d'indicateurs et de mesure d'impacts.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Le CONGAD a interpellé l'AG sur la suite donnée à sa demande d'adhésion adressée à la Présidente conformément aux statuts. Une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée à cet effet.

Aucune autre question diverse n'a été soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 30 minutes.

Le Rapporteur

ANNEXE : Liste des participants

Membres :

1. Yatma Mody Ndiaye, Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Social, représentant le Ministre du Développement Social
2. Matar Gueye, DPS / Ministère de l'Economie et des Finances
3. Khady Ndao, Président de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF)
4. Oumar Daouda Sognane, Ministère de la Jeunesse / CT2
5. Mamadou Moustapha Diouf, Ministère de la Jeunesse / DEPF
6. El Hadji Malick Diop, Président du Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
7. Moussa Camara Lô, Directeur du Programme National d'Infrastructures Rurales
8. Babacar Mboup, Coordination du PDEF/DPRE/Ministère de l'Education
9. Khardiata Lô Ndiaye, Directeur Général de l'AFDS

Absents excusés :

Alé LO, Président Association des Présidents de Conseil Rural

Birahim N'Diaye, Coordonnateur Programme Renforcement de la Nutrition

Autres participants invités à titre d'observateurs:

1. Salimata Bâ, Conseiller Technique 1 du Ministère du Développement Social
2. Ousmane Ka, Cellule de suivi- Ministère du Développement Social
3. Babacar Diop Bouba, CONGAD
4. Ndeye Coura Mbaye, Responsable de l'Unité Information Suivi Evaluation/AFDS
5. Mactar Fall, Responsable de l'Unité Appui aux communautés de base/AFDS
6. Cheikh Sadibou Ly, Responsable de l'Unité Appui à la Micro finance/AFDS
7. Francis Biram Gueye, Responsable Administratif et Financier/AFDS
8. Boubacar Ndiaye, Consultant en Renforcement des Capacités en FGB